

Direction des affaires juridiques et institutionnelles

Pôle Institutionnel, statutaire et coordination

Délibération n°2024-07-16-08-CA

Relative à l'acquisition d'ouvrages d'arts sur le site Château-Gombert

Le Conseil d'administration d'Aix Marseille Université,

En sa séance du 16 juillet 2024, sous la présidence de M. Eric BERTON, Président de l'Université,

Vu le Code de l'éducation,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques

Vu les Statuts modifiés d'Aix Marseille Université,

Après en avoir délibéré,

Article 1er

APPROUVE l'acquisition à l'euro symbolique des lots de volumes constitutifs des deux ouvrages d'arts, sis sur le technopôle Château-Gombert, proposés par la SOLEAM et composés d'un pont en bois et d'un pont en béton dont les descriptifs figurent en annexe de la présente délibération.

Article 2

AUTORISE le Président d'Aix Marseille Université à signer le protocole d'accord de cession des lots de volumes relatifs à ces deux ouvrages d'arts proposés par la SOLEAM, tels que décrits à l'article 1^{er}.

Article 3

AUTORISE le Président d'Aix Marseille Université à signer l'ensemble des actes notariés afférents à cette acquisition immobilière de lots de volumes constitutifs de ces deux ouvrages d'arts, tels que décrits à l'article 1^{er}.



Direction des affaires juridiques et institutionnelles

Pôle Institutionnel, statutaire et coordination

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Membres en exercice: 36

Quorum: 18 membres présents et représentés

Présents et représentés : 23 membres présents et 8 membres représentés

Fait à Marseille, le 16 juillet 2024

Le Président d'Aix Marseille Université,

Eric BERTON

Publiée le : 2024

Transmise au Recteur de la région académique le : 26 11 2026



Direction des affaires juridiques et institutionnelles Pôle Institutionnel, statutaire et coordination

Annexes

Annexe 1: Descriptifs des lots de volumes constitutifs des deux ouvrages d'arts





